

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
-
COMMUNE
de
ST MELANY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 03 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le trois du mois de septembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

M. APRUZZESE Philippe, M. ARNAUD Paul, M. CHALANDON Pierre, Mme CHAPELLE Clara, Mme CHENOT Lorraine, Mme GELLY Monique, M. GUILLO Vincent, M. MINETTO Marc, M. PIOLAT Didier, Mme VAES Ilse, Mme WALDSCHMIDT Fanny

Représentés :

Absent :

Excusé :

N° de la délibération
2026_46

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Vu le succès du projet VAE mis en place sur la commune en 2022 concernant l'acquisition de 6 vélos à assistances électriques qui a permis aux habitants de la commune de se déplacer grâce à des moyens de déplacements doux,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Après la proposition du Maire de développer un nouveau projet d'acquisition de vélos à assistance électrique afin que La commune de Saint-Mélany puisse continuer à œuvrer concrètement pour la mobilité durable sur son territoire, notamment en favorisant les modes de déplacements doux, via l'aide à l'acquisition de VAE pour ses habitants.

Le maire propose l'achat de 4 vélos supplémentaires pour un montant de 10 784.48€ HT.

Objet :
DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE PROJET
D'ACQUISITION DE 4
NOUVEAUX VÉLOS À
ASSISTANCE ÉLECTRIQUES

Il propose ensuite de renouveler la demande de subvention de 50% du montant total de l'achat des vélos auprès de la Région AURA.

Pour pouvoir mettre en œuvre ce projet, le conseil municipal autorise le maire :

- À faire l'acquisition de 4 VAE supplémentaires,
- à demander à la Région AURA une subvention de 5 392.24€ soit 50% du montant total des VAE.

Cette proposition est adoptée à 10 voix pour et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire
Didier PIOLAT

